

SAGE Sioule – Modification du lieu d’implantation de la cellule d’animation et ajustement du programme d’actions 2015

Depuis 2013, l’Etablissement public Loire assure le portage de la mise en œuvre du SAGE Sioule.

Dans ce contexte et en application de la délibération du Comité syndical de juillet 2012, une convention a été signée entre l’Etablissement et le SMAD des Combrailles, localisé à St-Gervais d’Auvergne (63), dans laquelle sont définies les modalités de mise à disposition, par ce dernier, de bureaux et d’un agent administratif chargé d’assurer le secrétariat de la CLE.

Parallèlement, le Contrat territorial Sioule et Affluents a été signé en mai 2014 pour une période de 5 ans. Cette démarche étant portée par le SMAT du bassin de Sioule, la cellule d’animation de ce contrat est basée dans les locaux de ce syndicat à Ebreuil (03).

Afin de renforcer les synergies, également d’assurer une meilleure cohérence et visibilité des actions engagées sur le bassin de la Sioule, la Commission Locale de l’Eau et le SMAT souhaitent que les 2 animateurs (SAGE/CT) soient localisés dans les mêmes locaux à Ebreuil.

Ainsi, par courrier en date du 9 octobre dernier dont copie est produite en annexe, le Président de la CLE a sollicité l’Etablissement afin que soit envisagé un déménagement de la cellule d’animation du SAGE dans les locaux du SMAT dès le 1^{er} janvier 2016.

Les partenaires financiers et le Président du SMAD des Combrailles étant également favorables à ce rapprochement, il est proposé au Comité syndical d’autoriser la signature d’une convention avec le SMAT du Bassin de la Sioule actant la mise à disposition de l’Etablissement, par le SMAT, de moyens matériels (bureau, véhicule, ...) et humain (agent administratif à temps partiel) pour assurer le portage du SAGE Sioule et ce, dans des conditions financières globales similaires à celles définies aujourd’hui avec le SMAD.

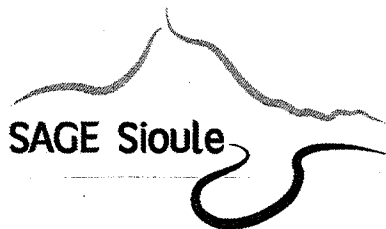
Il est proposé au Comité Syndical d’approuver la délibération correspondante.

Par délibération de décembre 2014, le Comité syndical de l’Etablissement a adopté le programme d’actions 2015 du SAGE Sioule, incluant notamment la réalisation d’une étude de délimitation des têtes de bassin évaluée à 50 000 € TTC.

Après consultation des entreprises, il s’avère que les montants des offres remises par les pétitionnaires dépassent cette enveloppe financière prévisionnelle.

Afin de permettre la notification de cette prestation en 2015, en accord avec le Président de la CLE dont la sollicitation est jointe en annexe, et les partenaires financiers (Agence de l’eau et FEDER Auvergne), il est proposé de porter l’enveloppe prévisionnelle relative à cette prestation à 64 000 € TTC.

Il est proposé au Comité Syndical d’approuver la délibération correspondante.



SAGE Sioule

Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET,
Président de l'EP Loire

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
2 quai du Fort Alleaume - CS 55708
45057 ORLEANS CEDEX

Objet

Sollicitation de l'EP Loire
pour le déménagement du
siège de la CLE

Références

PE/CBO/2015-16

Dossier suivi par

Céline BOISSON
celine.boisson@eptb-loire.fr

Saint-Gervais-d'Auvergne, le 9/10/2015.

Monsieur le Président,

Depuis 2013, vous avez repris le portage du SAGE Sioule qui a été approuvé en février 2014. Depuis son élaboration jusqu'à ce jour, la cellule d'animation du SAGE a toujours été basée à Saint-Gervais-d'Auvergne. De ce fait, une convention entre l'Etablissement public Loire et le SMAD des Combrailles a été signée en 2013 afin de couvrir les frais d'utilisation des locaux et de mise à disposition d'un secrétariat.

Parallèlement à la mise en œuvre du SAGE, le Contrat territorial Sioule et Affluents, porté par le SMAT du bassin de Sioule, a été signé en mai 2014 pour une période de 5 ans. La cellule d'animation de ce contrat est actuellement basée à Ebreuil.

Depuis que les deux outils sont entrés en phase de mise en œuvre, cet éloignement géographique est de plus en plus problématique. Pour plus de cohérence, d'efficacité, de synergie mais aussi pour une meilleure visibilité des actions « Sioule » par les acteurs, la Commission Locale de l'Eau et le SMAT du bassin de Sioule souhaitent que les deux animateurs soient localisés dans les mêmes locaux à Ebreuil.

Je me permets ainsi de vous solliciter afin d'étudier la possibilité d'un déménagement de la cellule d'animation du SAGE à Ebreuil pour le 1^{er} janvier 2016.

Afin de ne pas bouleverser votre fonctionnement interne ni même rompre les accords établis avec vos partenaires financiers, vous trouverez, ci-joint, un projet de convention qui reprend les mêmes garanties de services pour un coût financier légèrement moindre. Je vous informe également que le Président du SMAD des Combrailles qui accueille à ce jour l'animatrice, est membre de la CLE et qu'il est favorable à ce déménagement tout comme les partenaires financiers.

Siège de la CLE

Maison des Combrailles
Place Raymond Gauvin
BP 25
63390 SAINT-GERVAIS-D'Auvergne
Tél. : 04 73 85 82 08
Fax : 04 73 85 79 44
www.sage-sioule.fr

Structure porteuse

Etablissement public Loire
2 quai du Fort Alleaume
CS 55708
45057 ORLEANS CEDEX
www.eptb-loire.fr

L'animatrice du SAGE se tient à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous jugeriez utile.

En vous remerciant de tout l'intérêt que vous porterez à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Pascal ESTIER,
Président de la CLE



RECEPTION LE : 12 OCT. 2015		
EXPEDITEUR :		
NUMERO : 2713		
	Attribution	Copies
PRES		
CAB		X
DGS		X
DAF		X
DEPR		
DDGT	X SAGE	
COM		
	Agenda	Signifié
		X

SAGE Sioule

16 NOV 2015
3078

Attribution:	
PRES	
CAB	
DGS	
DAF	X
DEPR	
EDGT	X SAGE
CCAF	
Agenda	Signés

Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET,
Président de l'EP Loire

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
2 quai du Fort Alleaume - CS 55708
45057 ORLEANS CEDEX

Objet

Sollicitation de l'EP Loire
pour la réévaluation de
l'enveloppe prévisionnelle pour
l'étude de délimitation et de
caractérisation des têtes de
bassin

Saint-Gervais-d'Auvergne, le 12 novembre 2015

Références

PE/CBO/2015-17

Dossier suivi par

Céline BOISSON
celine.boisson@eptb-loire.fr

Monsieur le Président,

Lors du Comité syndical du 11 décembre 2014, vous avez validé le programme d'actions 2015 du SAGE Sioule qui comporte notamment une étude sur la délimitation et la caractérisation des têtes de bassin du territoire.

Cette étude est considérée comme stratégique pour la CLE et doit permettre d'améliorer la connaissance sur ce domaine conformément aux prescriptions du SDAGE Loire Bretagne.

Courant le mois d'octobre, vous avez lancé un appel à candidature auquel 2 bureaux d'études ont souhaité répondre. L'analyse de ses offres souligne une sous-estimation de l'enveloppe prévisionnelle de 14 000 € portant ainsi le coût de l'étude de 50 000 € à 64 000 € TTC (tranche ferme).

Ainsi, je vous sollicite afin que vous puissiez réétudier la faisabilité de cette étude et, dans la mesure du possible, essayer de la notifier d'ici la fin d'année.

Conscient des difficultés administratives et financières engendrées auprès de votre structure, je tiens à vous remercier par avance des démarches qui pourront être menées. En parallèle, compte-tenu de l'enveloppe, je m'engage à ne pas vous solliciter pour des prestations supplémentaires (réunions et diagnostics de terrains) figurant dans la partie à bon de commande du marché.

L'animatrice du SAGE se tient à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous jugeriez utile.

En vous remerciant de tout l'intérêt que vous porterez à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Siège de la CLE

Maison des Combrailles
Place Raymond Gauvin
BP 25

63390 SAINT-GERVAIS-D'Auvergne
Tél. : 04 73 85 82 08
Fax : 04 73 85 79 44
www.sage-sioule.fr

Structure porteuse

Etablissement public Loire
2 quai du Fort Alleaume
CS 55708
45057 ORLEANS CEDEX
www.eptb-loire.fr

Pascal ESTIER,
Président de la CLE

